

# FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

## PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Judi 20 juin 2019, de 18h30 à 21h00**

Maison des Associations  
Salle Mahatma Gandhi, rue des Savoises 15, 1205 Genève

### Présents

#### Associations membres :

ACCED – K. Studer	IDH – G. Valdez
AIDE – C. Lanvers	IREC – A. Vergeylen
ANS – G. Fioretta	JACO – G. Hunter
ASC – J. Moynat	KALLPA – M-F. Sprungli
ASSOTIC – M. Faure	LA FLORIDA – PÉROU - J.-L. Pittet (C)
AWRA – G. Moriello, B. Nohtani	MADR – H. Blanco, A. Rajman
CEAS GENEVE – O. Lavilla (CI)	MAGASINS DU MONDE – M. Rheme
CETIM – Melik Özden	MCI – A. Stoll
CIOMAL – L. Bouvier-Alder, T. Zen Ruffinen	PHILEA – S. Rodriguez
COTMEC – M. Olivet (CI)	PUBLIC EYE - J. Reinhard
CSSR – V. Luisier, A. Martenot, A. Pary, J.M. Richard	SDEV – A. Simon (CT)
EFI – E. Merlach (CT)	SIT – C. Studer
EIRENE – O. Lavilla (CI)	SOLIDAR – F. Dumas
FH – D. Hahling	SWISSAID – S. Dutruel (C), D. Ruyschaert, A. Vallat
GETM – A. Mackinnon, H. Megroz	TERRE DES HOMMES SUISSE-GENEVE –S. Ramis
GLOCAL – P. Martignano	TOURISM FOR HELP – I. Lejeune
GRAD – E. Dollfus, C. Vadon	TRADITIONS POUR DEMAIN – C. Gradis
GRAINE DE BAOBAB - E. Longet	UNITERRE – J. Mützenberg
HELVETAS – M. Penelas	

Conseil : R. Longet (Président), J. Cramer, S. Dutruel, J.-L. Pittet, I. Milbert, P. Olivier

Commission Technique : E. Merlach, A. Simon

Commission d'information : O. Lavilla, A. Vergeylen.

Contrôle financier : V. Bouloudani

Secrétariat : Catherine Schümperli Younossian, E. Anderson-Mottier, M. Berger, M. Büschi, B. Carvas, C. Dubouloz Chantre, L. Cruz Hefti, M. Rouquier, F. Tissot

### Excusés

Associations membres : ACTARES, ADAP, ASAC, ASER, ASSAFI, ASVD, ATDQ, FONDATION LE BALAFON, CTM, E-CHANGER, EDFU, EDM, FDF, HUMANITEL, IHEID, KOMBIT, MPF, OMOANA, PROTIERRADENTRO, QUAKERS, RAFAD, UTOPIE NORD-SUD, URBAMONDE

**René Longet** ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

#### **1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 21 mars 2019**

Il n'y a pas de remarques sur le PV. Il est accepté avec remerciements à Florian Tissot pour sa rédaction.

#### **2. Informations (Secrétaire générale et Secrétaire exécutif)**

**Catherine Schümperli** indique qu'au vu des nombreuses informations diffusées lors de cette AG, elles sont présentées sous forme de PowerPoint (disponible sur demande).

### **a) Conférence annuelle FGC avec les partenaires institutionnels**

La conférence annuelle s'est tenue le 23 mai (un mois plus tôt que les années précédentes). Ce choix s'est révélé positif puisqu'en plus du Canton, la Ville de Genève et de la DDC, 6 autres communes étaient présentes, dont pour la première fois Confignon et Versoix.

Cette conférence a été l'occasion de présenter le processus de l'analyse et le suivi des projets par les commissions et le secrétariat.

Un graphique de l'APD genevoise a également été présenté démontrant une augmentation de l'APD (aide humanitaire inclus) alors que les fonds alloués à la FGC stagnent depuis 10 ans.

### **b) Retour de la Table ronde du 23 mai – Lutte contre la pauvreté**

Cette table ronde, dans la continuité de la conférence annuelle de la FGC, a réuni plus de 80 personnes et a permis un débat d'une excellente qualité sur la thématique de la pauvreté.

Voir le compte rendu sur <https://fgc.federeso.ch/news/lutte-contre-la-pauvrete-la-table-ronde-de-la-fgc-rassemble-80-personnes>

### **c) Retour examen Service audit interne (SAI) de l'État de Genève**

La FGC a fait l'objet depuis octobre 2018 d'un audit réalisé par le Service d'audit interne du Canton de Genève. Le rapport d'audit souligne que la gestion de la FGC est tout à fait satisfaisante. Les observations formulées concernent la gestion des conflits d'intérêts et la nécessité de revoir le nombre d'indicateurs à la baisse et de documenter la méthode de calcul. Elles sont de niveau 1, soit le niveau de risque le plus bas. C'est un bon point pour la négociation à venir sur les contrats-cadres 2021-24.

Les observations concernent les sujets suivants :

- Gestion des conflits d'intérêts au sein des commissions : Ce point a été résolu avec l'amendement de l'article 9 des Statuts de la FGC voté à l'AG de mars 2019.
- La gestion des conflits d'intérêts entre les AM et leurs partenaires terrain : Il nous avait été demandé de transposer les mêmes exigences que pour les instances de la FGC, mais au final le résultat a été que les liens d'intérêts devaient seulement nous être déclarés et que leur existence ne nous empêchait pas un soutien par la FGC ; il doit toutefois être démontré qu'il n'en résulte pas de conflit d'intérêts..
- Les indicateurs sont en nombre trop importants et devront être revus et simplifiés dans les négociations des prochains accords-cadres.

### **d) Consultation sur le Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale 2021 – 2024**

La DDC définit une nouvelle stratégie de soutien aux ONG pour la période 2021-2024. Compte tenu des changements induits, nous avons perdu 4 mois sur le calendrier pour la remise de notre programme 2021-2024. Nous n'aurons donc pas le temps de refaire un processus participatif comme cela avait été le cas pour le programme 2017-2020. Nous repartirons donc sur le programme en cours, les Commissions travailleront les parties qui leur sont propres puis le Conseil et l'AG se prononceront.

**Vivianne Luisier** (CSSR) demande s'il sera possible d'échanger sur la nouvelle politique DDC. **Catherine Schümperli** indique tout d'abord que la FGC est en train de préparer sa propre analyse du projet de message et participera donc à la consultation, et qu'un espace de discussion sera organisé le 4 juillet 2019 à la FGC à ce sujet. Elle invite chaque AM à participer à cette réunion et à envoyer sa propre position dans le cadre de cette consultation. Les personnes qui souhaitent participer sont priées de s'inscrire et d'envoyer leurs arguments afin de pouvoir les partager avec les participants avant la séance.

**Vivianne Luisier** (CSSR) estime que le projet de message 2021-2024 sur la coopération internationale de la DDC mis en consultation comporte des orientations très préoccupantes. Il est notamment proposé de prioriser les intérêts suisses dans la politique de coopération et d'un retrait de la DDC de l'Amérique latine. Elle se réjouit que la FGC propose cette réunion pour organiser la rédaction d'une position commune. Elle demande aux AM d'envoyer des propositions et de faire entendre leur voix pour s'opposer à ces propositions. Elle encourage également la FGC à prendre une position. **Jean-Marc Richard** (CSSR) précise que c'est un projet rédigé par l'administration et qu'il n'y a pas encore eu de débat au Parlement. C'est cependant un acte politique et il est nécessaire d'y répondre.

**René Longet** souligne qu'il s'agit bien le début du processus politique pour le nouveau crédit-cadre avant un débat au Parlement. Il soutient la proposition qu'un maximum d'AM se positionne et à d'alerter pour celles qui en ont leurs connexions nationales. **Catherine Schümperli** indique que c'est plus qu'un processus administratif et que le but est de préparer le crédit-cadre pour la coopération au développement pour quatre ans (2021-2024). Ce rapport est rédigé dans un contexte politique pas favorable à la coopération, il est important que les ONG de coopération fassent valoir leur point de vue et leurs craintes par rapport aux nouvelles orientations proposées.

Il est proposé de faire valider cette position en août lors d'une AG extraordinaire.

**René Longet** ne souhaite pas que nous nous fixions d'emblée sur le principe d'une AG extraordinaire en août, une AG tenue à la mi-août risque d'avoir peu de représentativité ; pour lui la première étape doit être celle qui se dégage de la discussion à savoir de définir une trame commune avec des positions différenciées des AM et une position déposée par la FGC. De plus, le délai pour transmettre les prises de position à l'administration fédérale est précisément fixé à la mi-août. Il est donc demandé aux AM de s'inscrire pour la rencontre du 4 juillet et d'envoyer leur prise de position avant cette séance afin de permettre d'en faire état pendant la séance. Il est clair que la FGC prend l'engagement de déposer elle-même sa position qui pourra ainsi s'appuyer sur celles prises par ses membres

**René Longet** remercie la CSSR pour son intervention et GeTM pour nous avoir sollicités avant cette AG pour ouvrir ce débat.

#### **e) Information relative aux dépôts de projets techniques, info et PDS**

De nouvelles procédures d'envoi des documents sont entrées en vigueur: elles s'appliquent à l'ensemble des projets de développement, d'information et de partage des savoirs.

Lors du dépôt des premières versions des projets, celles-ci doivent être envoyées uniquement en version électronique (en format WORD ou EXCEL).

Lors du dépôt des versions finales des projets de développement et d'information, l'envoi au secrétariat doit se faire comme suit:

- 10 copies papier des versions finales
- une version en format électronique, en format PDF, compilé en un seul document
- le canevas de résumé du projet en format WORD.

Si des corrections devaient être apportées, suite à la lecture des projets par la Commission technique et/ou d'information, une nouvelle version électronique corrigée finale (en format PDF, compilé en un seul document) doit à nouveau être envoyée.

#### **f) Formations ISANGO**

**Catherine Schümperli** rappelle le programme de formation annuel proposé aux associations membres et les incite vivement à y participer.

#### **g) Emissions Léman Bleu – 2<sup>e</sup> saison en perspective**

Les résultats de la première saison sont très positifs puisqu'elle a rassemblé plus de 200'000 téléspectateurs uniques pour l'ensemble des dix émissions diffusées de septembre 2018 à juin 2019. **Catherine Schümperli** remercie Catherine Dubouloz pour le travail accompli et pour les très bons résultats de cette activité de communication qui sera donc reconduite pour une nouvelle saison.

#### **h) Quoi de neuf – prochain numéro début juillet.**

Le Quoi de Neuf est un outil de communication interne de la FGC et nous n'avons pas de retours si les AM le reçoivent bien et le lisent. Une nouvelle parution aura lieu la semaine prochaine. **Catherine Schümperli** encourage les AM à la diffuser largement auprès de leurs membres ou collaborateurs et collaboratrices.

#### **i) Appel à candidatures pour les instances FGC.**

**Catherine Schümperli** remercie vivement les membres bénévoles pour leurs implications au sein des commissions de la FGC. Elle rappelle que la FGC recherche toujours des candidats pour la Commission

technique et la Commission d'information. Nous sommes aussi en recherche d'un membre pour la commission de contrôle financier des comptes, un des membres devant impérativement la quitter.

**René Longet** remercie le secrétariat pour l'important travail de grande qualité dont tout ce qui vient d'être représenté est un excellent reflet.

- 3. Analyse des besoins des AM :** exposé de la Secrétaire générale, en présence des mandataires (Bureau Conseil Urbaplan (J. Urfer et V. Zardi) et J. C. Godoy, Mandat d'accompagnement, Résultats attendus et Planning de mise en œuvre

**René Longet** indique en préambule que ce processus a été lancé pour avoir un état de situation objectif basé sur les avis de tous les membres de la FGC, car se fonder sur les seules demandes de ceux qui ont l'habitude de nous interpeller pourrait nous conduire à développer des propositions inadéquates pour d'autres AM.

#### **a) Présentation des mandataires**

**Jérôme Urfer** présente UrbaPlan, un bureau d'études actif dans l'urbanisme et la coopération, spécialisée dans les processus participatifs et la cartographie d'acteurs. Il a également été membre de la Commission technique et connaît donc bien la FGC, Valentina Zardi est historienne et anthropologue et Juan Carlos Godoy est depuis 20 ans à la FGC ainsi qu'à Terre des Hommes avec Jean-Luc Pittet, puis à AccEd en Colombie durant 7 ans, et maintenant à IDH.

#### **b) Objectifs de la consultation**

L'objectif de la consultation est d'être à l'écoute de nos associations. La FGC est en continu à l'écoute de ses membres par de fréquentes relations bilatérales, toutefois nous avons maintenant la volonté de conduire une consultation avec une plus grande représentativité. C'est le début d'un processus participatif pour travailler par la suite courant 2020 les points nécessitant du travail.

Le questionnaire sera composé de 3 parties :

- Avis sur les conditions de financement des projets
- Prestations offertes par la FGC
- Partie de cartographie (qui ne peut être anonyme)

L'anonymat du questionnaire est garanti par le mandataire et seule la partie cartographie sera transmise à la FGC de manière nominative.

Le but de cette démarche est de sonder du degré de satisfaction des AM, l'identification de leurs besoins et l'évaluation de la pertinence des outils de gestion de la FGC. Des espaces de questions ouvertes ont été créés pour que les AM puissent exprimer leurs avis de manière plus détaillée.

Un autre objectif est la cartographie des AM en obtenant des informations comparables.

Il est également prévu d'identifier les préoccupations que les AM ont et les thématiques qui les intéressent.

#### **c) Première étape : le sondage**

**Jérôme Urfer** présente la démarche et le fait qu'il ne sera possible de ne remplir qu'un seul questionnaire par AM, mais on pourra le faire de manière mutualisée entre plusieurs personnes.

Il y a une centaine de questions au total, mais certaines s'ouvrent ou se ferment en fonction des réponses.

Le temps estimé est de 2 heures à une demi-journée, le délai de retour des questionnaires est début septembre.

Les espaces de réponses ouverts comportent une limitation du nombre de caractères afin d'obtenir des réponses synthétisées.

**Catherine Schümperli** indique que des questions ont été posées selon l'accord-cadre et notamment celles sur le SCI (Système de contrôle interne) et des mesures de la PSEAH (Preventing Sexual Exploitation, Abuse and Harassment). Elle rappelle que des objectifs ont été fixés par la DDC à la FGC : 60% des AM devraient avoir un SCI d'ici à la fin 2020. Pour atteindre cet objectif, une formation sera organisée au printemps 2020. Les AM devront également être formées sur les mesures à mettre en place dans le domaine de la PSEAH, un mandat sera financé par la DDC avec une mandataire francophone qui donnera des formations en français sur cette thématique pour toutes les associations membres d'une fédération cantonale.

#### **d) Le calendrier**

Une synthèse des résultats sera présentée lors de l'AG de novembre avant la publication du rapport qui sera disponible début 2020.

#### **e) Questions**

**Vivianne Luisier** (CSSR) demande d'où vient l'idée d'une si grande machine pour une si petite Fédération. Elle demande ce qu'est un SCI ?

**René Longet** répond que la FGC est une fédération avec un certain volume financier et que compte tenu des ressources à répartir, il est nécessaire d'avoir une photo objective. De plus, le Conseil s'était engagé à évaluer le cofinancement après deux années d'application, question qui sera aussi abordée dans le sondage. Il est important pour le secrétariat d'avoir une image objectivée des besoins sous les yeux, voire des difficultés des AM, pour faire des propositions pertinentes. Ce sondage permet aussi d'évaluer certaines activités proposées dans le Programme 2017-2020 en cours. Ce panorama sera également une base pour la renégociation avec nos partenaires institutionnels sur le renouvellement des crédits cadre 2021-24 et permettra de faire « remonter » aux bailleurs de fonds les préoccupations recueillies. Enfin, les besoins des AM dans le domaine de la communication (interne et externe) et les prestations offertes dans le domaine du Partage des savoirs seront également abordés.

Il n'y a pas de ressources suffisantes à l'interne pour réaliser un travail aussi important et c'est pourquoi il a été décidé de passer par un mandataire.

**Denis Ruysschaert** (Swissaid) demande comment a été fait le processus d'appel d'offres pour ce mandat.

**Catherine Schümperli** répond que l'appel d'offres a été publié sur le site web de la FGC et sur divers réseaux.

**Alejandro Mackinnon** (GETM) trouve qu'il y a confusion entre les besoins des AM et l'analyse des prestations. Il se demande si on peut mélanger ces différents niveaux, AM et FGC, dans un même exercice.

**Catherine Schümperli** l'analyse des besoins et les prestations FGC sont abordées dans différentes parties du questionnaire. Elle ne voit pas le problème à rassembler les démarches plutôt que de faire deux questionnaires différents.

**Jérôme Urfer** précise que le mandat alloué est un engagement qui est loin des tarifs d'un mandat de consultant en termes de rémunération.

**Henri Megroz** (GETM) revient sur la lettre adressée en novembre 2018 par GETM à la FGC. Celle-ci a relaté les urgences auxquelles les AM sont soumises, mais il n'y a pas eu beaucoup de rapidité à mettre en œuvre le questionnaire.

**René Longet** répond que la direction d'une fédération de 60 membres implique de travailler de manière sereine et réfléchie puisque les décisions prises doivent tenir compte de la réalité de chaque AM, mais aussi du collectif. Il n'est pas possible dans ce cas de se précipiter, car il importe de rechercher la qualité dans ce processus, garantie de sa crédibilité (tant au niveau de l'identification des mandataires que de la conception du sondage). Nous avons avancé sur ces points aussi vite que possible.

Il revient sur la question de Vivianne Luisier sur ce qu'est un SCI. Ce terme technique ne doit pas faire peur, c'est la description des compétences et processus décisionnels à l'intérieur d'une organisation ; en principe c'est aussi demandé par le modèle comptable adopté voici quelques années (FER 21). **Catherine Schümperli** ajoute que c'est entre autres une clarification par écrit des processus et procédures pour les paiements par exemple.

**Julien Reinhart** (PublicEye) précise que c'est une demande de la plupart des bailleurs aujourd'hui. À ce titre la Ville de Genève a fait un manuel sur le SCI et cela devient une sorte de norme pour l'ensemble des associations.

### **4. Forum Souveraineté alimentaire**

#### **4.1. Discussion et adoption de la Déclaration sur le Souveraineté alimentaire**

- Présentation par la Plateforme souveraineté alimentaire de la FGC, PSA

**René Longet** adresse au nom du Conseil ses chaleureux remerciements à la PSA pour cet excellent travail qui est inscrit dans sa feuille de route 2017-2020 et qui condense de nombreuses années de réflexion et d'action de ses membres. Le Conseil l'a discutée à plusieurs reprises et formule à l'unanimité un préavis positif. Il considère ce texte comme une orientation engageant l'ensemble des AM et la FGC dans le domaine agroalimentaire. La Déclaration se réfère à trois sources :

- la définition de la souveraineté alimentaire telle que formulée dans la publication « Les familles paysannes sèment l'avenir de 2016 »,
- une demi-douzaine d'ODD de l'Agenda 2030 des Nations Unies,
- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans.

La Déclaration sur la souveraineté alimentaire est une explicitation pour le domaine agroalimentaire de la Déclaration de principes de la FGC ; une déclaration de même nature avait d'ailleurs été adoptée voici dix ans sur le thème Migrations et développement. En fonction des propositions issues des acteurs de terrain et de leurs retours d'expériences, d'autres documents de ce genre pourront être proposés sur d'autres enjeux de la coopération.

Nous notons enfin que de tels documents ont par nature besoin d'être révisés à des intervalles à définir pour rester pertinents et à jour.

**Isabelle Lejeune** présente, au nom de la Plateforme souveraineté alimentaire, la démarche poursuivie :

Le texte que nous vous invitons à adopter est le fruit d'un travail collectif mené par la Plateforme souveraineté alimentaire qui regroupe 13 AM de la FGC. Il reflète les réflexions faites sur cette question depuis près d'une décennie. Elle est une suite logique à la publication parue en 2016 : « Les familles paysannes sèment l'avenir ». Nous avons alors illustré les enjeux de la souveraineté alimentaire sous forme de rosace avec la représentation des 8 piliers incontournables pour atteindre la souveraineté alimentaire, elle est aussi reproduite en tête du document que vous avez reçu. Elle fait également référence à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) comme la faim, la pauvreté, l'emploi, l'environnement, l'égalité femmes/hommes et la santé, qui sont autant de thèmes concernés. Elle s'inscrit en étroite adéquation avec la Déclaration sur le droit des paysans et des paysannes adoptée par les Nations Unies en décembre 2018.

Nous attendons de cette Déclaration qu'elle soit une référence pour notre Fédération et pour ses associations membres. Ceci pour encourager les échanges sur nos expériences, mais aussi qu'elle nous guide dans notre partage des savoirs et qu'elle améliore la qualité de nos interventions au sein de nos projets.

À titre d'exemple, la Plateforme vient d'organiser, il y a une semaine un échange de 5 projets de développement engagés dans des thématiques liées à la souveraineté alimentaire pour apprendre, comparer, échanger et tirer les leçons apprises. Le résultat est très encourageant. Nous répéterons cet exercice en septembre prochain. Si d'autres associations sont intéressées pour nous rejoindre dans ce processus, elles sont les bienvenues !

Cette déclaration répond également aux préoccupations que nous nous posons face à nos actions sur le terrain. Pour rappel, le rapport annuel 2018 de la FGC a démontré qu'un bon tiers des 122 projets de développement financés durant cette période concerne des thèmes liés à l'agriculture et la souveraineté alimentaire. Nombreux d'entre vous sont donc déjà engagés sur cette question. De plus, l'accès à l'alimentation de base pour toutes et tous est un enjeu crucial pour l'avenir de nos bénéficiaires, nous pensons réellement que des corrélations peuvent être faites avec vos projets en faveur de l'éducation, la santé, le développement rural et le renforcement institutionnel ».

**Éliane Longet** illustre l'application de la Déclaration à travers deux exemples concrets :

A titre d'exemple, elle cite le paragraphe 5 intitulé : « Priorité aux pratiques culturelles agroécologiques », qui propose d'intégrer l'agroécologie comme un modèle agricole et qui garantit la souveraineté alimentaire en préservant les sols et en valorisant les ressources naturelles. L'agroécologie favorise la biodiversité, travaille avec la nature et pas contre elle. En accord avec ses cycles, elle permet souvent de doubler les rendements ; elle renforce l'économie locale et rend le paysan autonome. Elle est reproductible avec des techniques simples et non polluantes. Elle est ancrée dans la culture et le savoir-faire des communautés locales et permet de fournir une alimentation saine sur les marchés locaux. Les producteurs peuvent ainsi s'organiser pour gérer leurs ressources et leurs revenus. Elle s'oppose à l'agrobusiness qui endette les paysans avec les coûts des engrais, pesticides et semences commerciales et modifiées qui vont de pair et qui prive les paysans de leur terre et menace les exploitations familiales. En avril 2018, la FAO a rappelé que « l'agroécologie est la seule approche agricole qui permettra d'atteindre les Objectifs du développement durable à l'échelle planétaire ».

Les AM de la plateforme qui pratiquent déjà l'agroécologie avec leurs partenaires du Sud peuvent témoigner des changements constatés dans les communautés aussi bien au niveau social, économique, qu'environnemental. Elle conclut qu'« en acceptant cette Déclaration sur la souveraineté alimentaire, nous affichons notre volonté commune de poursuivre notre travail dans ce domaine essentiel et d'apporter des résultats tangibles au développement solidaire pour lequel nous œuvrons toutes et tous. Rappelons que 780 millions d'êtres humains ne mangent pas à leur faim. Nous vous invitons donc à adopter ce texte ! »

- Discussion et vote

**René Longet** énonce les amendements de Clarita Martinet (ASED) transmis par mail, car excusée ce soir :

« 1) À la page 2, Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences par « La reconnaissance de régimes fonciers qui assurent les droits des paysans et paysannes à la terre ». Il ne s'agit pas seulement de l'accès à la terre (tout court), mais d'un accès égalitaire, entre hommes et femmes, entre populations différentes, etc. à la terre. Il est proposé spécifier cela dans cette phrase.

2) Il n'est nulle part fait mention de la problématique de la privatisation et du brevetage des semences. Proposition : inclure un point dans ce sens sous « Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences »

3) Le texte ne tient compte que des zones rurales. Qu'en est-il de la souveraineté alimentaire en zone urbaine, pourtant d'importance ? »

Il demande s'il y a des demandes de prise de parole et personne ne souhaite s'exprimer. Le Conseil est favorable aux demandes de compléments d'ASED et propose les formulations suivantes :

Page 2, Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences :  
« La reconnaissance de régimes fonciers qui assurent les droits des paysans et paysannes à la terre, ainsi qu'un accès égalitaire à la terre sans distinction de genre, d'origine et d'ethnie ».

L'amendement 2) est formulé comme suit: « Le libre accès des producteurs et productrices aux semences ».

Page 3, l'accès universel à une alimentation saine et diversifiée :  
L'amendement 3) est concrétisé sous forme d'ajout d'un point: « La production d'une agriculture urbaine durable ».

L'AG valide à l'unanimité ces 3 propositions puis adopte à l'unanimité la Déclaration sur la souveraineté alimentaire.

#### 4.2. Présentation de M. Özden du livre édité par le CETIM : « [La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan-ne-s, un outil de lutte pour un avenir commun](#) »

**René Longet** remercie Mélik Özden pour son travail, il s'engage depuis longtemps au niveau des droits économiques sociaux et culturels, et connaît très bien les mécanismes onusiens. Il souligne le lobbying efficace du CETIM pour modifier la position de la Suisse sur la Déclaration des droits des paysans.

**Mélik Özden** (CETIM) rappelle que l'ouvrage est une narration de 17 ans de plaidoyer, d'information, de sensibilisation et de négociation. Ce travail a été réalisé avec Via Campesina et d'autres acteurs qui les ont rejoints. Celui-ci a abouti finalement sur un grand succès avec une adoption par l'AG des Nations Unies de la Déclaration sur les droits des paysan-ne-s.

Il revient sur la portée de la Déclaration en elle-même et sur les propositions pour la mise en œuvre effective de celle-ci.

Il présente Via Campesina, mouvement mondial dans 80 pays sur 4 continents qui revendique plus de 200 millions de membres. L'adoption de cette Déclaration sur les droits des paysan-ne-s est une reconnaissance de la paysannerie dans l'alimentation mondiale, et de la nécessité de protéger la biodiversité et l'environnement naturel en général. Les 28 articles s'appuient sur les droits économiques, politiques, sociaux et culturels, déjà reconnus dans d'autres textes, mais adaptés au monde paysan. Il donne l'exemple du droit à l'eau qui inscrit les usages liés à l'agriculture. Pour ce qui est du droit à une sécurité sociale, les paysan-ne-s sont considéré.e.s comme des indépendant.e.s. Le plus important est un droit à la souveraineté alimentaire et c'est la première reconnaissance de la souveraineté alimentaire dans un texte international. Il présente aussi le droit à un niveau de vie suffisant pour les producteurs et leurs familles et à l'accès aux moyens de production nécessaires, à la terre et aux semences. Enfin, l'art. 4 donne des droits spécifiques aux femmes rurales.

La définition de la souveraineté alimentaire est le droit des peuples, des pays ou de groupes de pays à définir leurs politiques agricoles et alimentaires, sans faire du dumping dans d'autres pays. Elle passe notamment par l'organisation de la production et de la consommation alimentaires selon les besoins des communautés locales, le droit à protéger et à réguler l'agriculture et l'élevage au niveau national, le droit à protéger le marché local du dumping des excédents alimentaires et des importations à bas prix en provenance d'autres pays, et l'accès à la terre, à l'eau, aux semences pour les sans terre, les paysans et les petits producteurs. Il s'agit de donner priorité à la souveraineté et la durabilité alimentaires dans les politiques commerciales.

Le but de cette Déclaration est d'amener les décideurs à changer les politiques publiques.

Il appelle les AM à commander des Gratuits-Sud pour leurs partenaires terrains en échange d'un mini-rapport sur l'utilisation faite de l'ouvrage. Une traduction en espagnol et anglais est en cours et une version ebook sera bientôt disponible pour le diffuser plus facilement, au prix de 5 CHF.

**René Longet** remercie Mélik Özden pour son intervention et ouvre la parole pour les questions.

**Jean-Marc Richard** (CSSR) signale qu'il y existe un problème juridique de la possession de la terre, et pas seulement d'accès à la terre.

**Mélik Özden** répond que la plupart des paysans ne revendiquent pas la propriété de la terre, mais un droit à l'utiliser, même si dans certains pays on ne peut pas emprunter si on n'a pas accès à la propriété de la terre. Cette demande telle qu'elle est formulée permet de garantir ce droit en fonction d'un grand nombre de situations, y compris dans certains pays où l'État est le seul propriétaire de la terre.

**René Longet** rappelle que l'autre problème est l'appauvrissement des sols et évoque un paragraphe de la déclaration sur ce point.

**Eliane Longet** demande si un paysan se fait expulser de ses terres, un avocat peut utiliser cette déclaration pour le défendre ?

**Mélik Özden** répond que c'est une déclaration qui engage les États membres à adopter des dispositions nationales, mais ne donne pas directement des droits à des personnes. Mais il donne les exemples de la Déclaration des droits de l'Homme ou de la Déclaration des droits des peuples autochtones qui ont eu des effets très positifs pour les droits qu'ils affirment. Les juristes peuvent se référer à ces textes et les magistrats doivent être au courant de ceux-ci, et des mécanismes d'application existent.

## **5. Accueil de nouvelles associations membres**

**René Longet** rappelle la procédure d'admission de nouvelles associations à la FGC et accueille les nouvelles AM.

**Catherine Schümperli** précise que sur les 8 organisations candidates durant la précédente période, 3 ont été retenus.

### **Afghanistan's Women Rights Association (AWRA)**

**Gabriella Moriello** (AWRA) remercie la FGC pour son acceptation comme nouvelle association membre et pour le temps accordé pour cette présentation. AWRA est une association fondée en 2014 à Thônex. Sa présidente, Bahishta NOHTANI, est en contact quotidien avec l'Afghanistan.

**Bahishta NOHTANI** présente AWRA qui travaille au sud-ouest de l'Afghanistan dans la province de Nimrôz qui est une des zones les plus défavorisées. Elle-même a travaillé à Nimrôz avec l'Unicef et United Nation for Afghanistan et d'autres organisations internationales pour proposer des activités de promotion des droits des femmes. Quand elle est venue en Suisse et a pris conscience des droits des femmes en Suisse au regard des souffrances dans son pays d'origine, elle s'est demandée comment aider les femmes en Afghanistan.

En arrivant à Genève, elle a rencontré Gabriella Moriello qui est devenue la cheville ouvrière de l'association. AWRA travaille sur la promotion des droits des femmes dans tous les espaces publics, par l'éducation et l'information. En effet ces droits existent dans la constitution afghane et dans les conventions internationales, mais ne sont pas effectifs et peu connus de la population. De plus, l'association renverse des notions qui sont vues comme uniquement masculines par le sport, le volleyball par exemple.

Elle propose également des cours d'alphabétisation et un accompagnement pour trouver du travail. Ce travail était précédemment financé par des communes genevoises, dont la Ville de Genève.

**Gabriella Moriello** précise que l'État donne du travail aux femmes à condition qu'elles sachent lire et écrire. Des femmes formées par AWRA ont été embauchées pour le processus des élections et le fait d'avoir un revenu a changé leur position en tant que femme dans la famille. Des fonds sont également récoltés avec des ventes de pâtisseries pour financer de l'aide d'urgence. Un autre projet aura pour but de faire un bus de santé itinérant.

**René Longet** remercie pour la présentation et se réjouit de ces bonnes nouvelles venant de l'Afghanistan.

### **Fondation CIOMAL de l'Ordre de Malte**

**Lauren Bouvier** travaille pour la recherche de fonds pour la fondation CIOMAL. Elle remercie la FGC au nom de son président Thierry Zen Ruffinen.



CIOMAL lutte contre la lèpre au Cambodge et réalise des activités de prévention dans ce pays. La lèpre affecte plus de 3 millions de personnes. Les séquelles de cette maladie induisent l'exclusion sociale et un rejet de la part du reste de la population. La fondation propose un programme pour la réintégration des patients dans la société cambodgienne. C'est un acteur majeur de la lutte contre la lèpre depuis 60 ans. Les activités de prévention sur la lèpre sont des campagnes de communication réalisées avec des tuk tuks. La journée mondiale de la lèpre intervient fin janvier avec une grande journée portes ouvertes dans l'hôpital du CIOMAL. C'est un hôpital d'environ 50 lits spécialisé dans la lèpre avec une unité de chirurgie reconstructive. Il y a également un atelier de prothèse orthopédique, un programme de réhabilitation socio-économique, un programme de reconstruction de maisons, des formations professionnelles et des bourses études, des épiceries et des élevages.

#### Bilan du CIOMAL en 2018 :

- Obtention du Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies ;
- Adhésion au Partenariat mondial pour l'éradication de la lèpre ;
- Création de la première association cambodgienne de personnes handicapées ;
- Nouveau service orthopédique de pointe au sein de l'hôpital du CIOMAL à Phnom Penh ;
- 6'322 personnes (dont 1'418 enfants) de milieux défavorisés, venues de toutes les provinces, ont bénéficié des soins du centre ;
- 753 personnes atteintes de la lèpre ont été soignées, dont 169 patients pour une intervention chirurgicale ;
- 51 nouveaux cas de personnes atteintes de la lèpre ont été identifiés lors des campagnes de détection dans les provinces et 42 nouveaux cas au sein de l'hôpital. Le CIOMAL recouvre directement 55% des cas détectés au Cambodge (93/172). Cependant, les autres 45% ont largement bénéficié de l'action indirecte du CIOMAL en matière de formation, sensibilisation sur le terrain et dans les médias ;
- Selon une étude publiée par « The Lancet » en 2018, le nombre de cas non diagnostiqués peut être estimé à 8 fois le nombre déclaré ;
- Les programmes de réinsertion ont permis à 44 familles de bénéficier d'un microcrédit et à 32 écoliers et 6 étudiants d'obtenir une bourse d'études ;
- Sans oublier les actions de sensibilisation qui ont permis d'atteindre 56'610 ouvrières de 12 usines textiles. Dans chaque usine, des dépliants et des affiches décrivant les signes et symptômes de la lèpre ont été distribués.

**Jean-Marc Richard** (CSSR) demande comment fait-on pour mobiliser des ressources financières pour ces programmes de santé ?

**Thierry Zen Ruffinen** (CIOMAL) répond que leurs donateurs sont la Fondation Bilbao, la Fondation Hollande Peter et une Fondation de donateurs privés.

**Eliane Longet** (BAOB) demande ce qu'attend la CIOMAL de la FGC ?

**Thierry Zen Ruffinen** (CIOMAL) répond qu'ils sont intéressés par les échanges entre les AM que propose la FGC. Ils ont longtemps travaillé seuls et aimeraient bénéficier de partages d'expérience et d'échanges entre les organisations genevoises, comme pour le SCI par exemple.

**René Longet** remercie CIOMAL pour sa présentation. Il se félicite d'avoir deux nouvelles associations en Asie (Afghanistan et Cambodge) sur 2 thématiques qui viennent renforcer la diversité des thématiques à la FGC : les droits des femmes et la santé.

#### Philea

**Sonia Rodrigues** présente Philea qui est née suite à la dissolution du FIG (fonds international de garantie). Elle fait partie du réseau Rafad. Elle remercie la FGC pour son admission.

L'équipe est dirigée par Alain Vergeylen et composée de Sonia Rodrigues (chargée de communication) et de Patricia Hassam assistante administrative et communication. .

Philea est une coopérative hybride et solidaire de droit suisse qui promeut la coopération et la gouvernance Nord-Sud. Elle a des membres en Afrique, en Amérique latine et en Europe et regroupe ainsi des institutions de microfinance et des producteurs. Les aides sont fournies sous forme d'apport financier et non financier. Elle a déjà travaillé avec la FGC et avec les AM Graine de Baobab et Urbamonde.

Elle participe à l'éducation financière des acteurs de l'économie sociale et solidaire avec pour objectif de renforcer les capacités de ses membres et de rendre pérennes les actions des projets. Le but est de solidifier des bases pour aller plus loin que la durée du projet. Il s'agit aussi de construire et d'amplifier le réseau avec des partenaires.

#### **6. Prise de congé de Sébastien Dutruel (membre du Conseil 2016-2019)**

Le Conseil a reçu la démission de Sébastien Dutruel. **René Longet** le remercie pour son investissement au sein du Conseil depuis le 22 mars 2016 et qui s'achève maintenant à sa demande après un engagement de 3 ans et 3 mois. Le Conseil regrette cette décision et remercie Sébastien pour les échanges toujours constructifs et nourris. Il était aussi engagé au sein d'un AM, et c'est bien une catégorie de membres que nous aimons avoir dans les instances de la FGC. Il représente aussi un équilibre générationnel qui est dur à maintenir en raison des charges familiales des jeunes générations. Il exprime le souhait que Sébastien puisse continuer à s'engager d'une manière ou d'une autre au sein du périmètre FGC.

**Sébastien Dutruel** remercie René Longet pour le résumé de son parcours. Il encourage les membres des AM à s'engager dans les instances de la FGC, car cela a été pour lui une expérience enrichissante et formatrice et de contribuer à faire vivre la FGC de l'intérieur.

**Catherine Schümperli** remercie Sébastien Dutruel pour son appel aux candidatures aux AM et rappelle la nécessité de s'inscrire pour la rencontre du 4 juillet pour discuter d'une réponse commune de la FGC à la consultation sur le message de la DDC.

La séance est levée à 21h20 et est suivie d'une verrée.